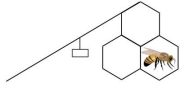


L'ABEILLE DU SALEVE

RUCHER ECOLE

Réunion du jeudi  
27 avril 2023

- La réunion débute à 20 heures 30 et se déroule par téléconférence.
- 28 personnes sont connectées.
- La réunion porte sur la législation et la fiscalité en apiculture animée par monsieur Guillaume HAASE.
  - Implantation du rucher
    - Code rural, Art. L 211-6 / L211-7
    - Préfecture Haute-Savoie : Arrêté N° 575-62 du 21.02.1962
  - Propriété de l'essaim
    - Code rural, Art. L211-9
    - « RES NULLIUS » (Code civil, art 714)
    - Code civil, art 551
  - Immatriculation de l'apiculteur
    - Obligatoire depuis le 1er janvier 2010 – Art. 33 de la Loi du 3 août 2009, Grenelle de l'environnement
    - Cerfa 13995\*04
  - Demande de numéro NAPI / SIRET
    - NAPI : obtenu lors de la première déclaration
    - SIRET : Centre de Formalités des Entreprises de la Chambre d'Agriculture
  - Déclaration annuelle
    - Entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre
    - Et dès installation de nouveau rucher en dehors de ces dates
  - Registre d'élevage
    - Arrêté du 5 Juin 2000 (sec : Legifrance)
  - Cahier de miellerie
    - Non obligatoire
    - À conserver 5 ans
  - Maladies des abeilles à déclaration obligatoire
    - 1<sup>ère</sup> catégorie (Décret n° 2006-178 du 17 février 2006)
      - Infestation à *Aethina tumida* (agent : *Aethinatumida*)
      - Infestations à *Tropilaelaps* (agents : *Tropilaelap*)
      - Loque américaine (agent : *paenibacilluslarvae*)
        - Maladie déclassée
      - Nosérose des abeilles (agent : *Nosema apis*)
        - Maladie déclassée



- Transhumance
  - À l'intérieur d'un même département
  - À l'Extérieur du département
- Code civil, les responsabilités
  - Code civil
    - Article 1240
    - Article 1241
    - Article 1243
- Assurance
  - Responsabilité civile du domicile ?
    - L'Abeille doit être clairement identifiée sur le contrat !
  - Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie
- Etiquetage du miel
  - Code de la consommation (Article R 112-1 et suivants)
  - Etiquetage du pot de miel - INFO (Source Citeo)
- Fiscalité
  - Fiscalité (abeille et fleurs N°792)
- La Mutuelle Sociale Agricole
- Référence bibliographique
  - « L'Abeille et le Droit »
  - Auteur : Jean-Philippe Colson
  - Editeur : Editions du Puits Fleuri (24 €)
- Références
  - Le Code rural - Articles 206, 207, 211-6, 211-9
  - Le Code civil - Articles 551, 714, 1240 à 1243
  - Le Code de la consommation - Articles R112-1
  - Ces articles sont disponibles sur [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr)
  - L'arrêté préfectoral 575-62 de Haute-Savoie du 21 février 1962

- La prochaine réunion se tiendra le jeudi 25 mai à 20 heures sur Mumble ; elle portera sur la dangerosité du venin d'abeille.

- La réunion se termine à 22 heures 15.

Alain LACRAZ  
Secrétaire